

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

Délibération n°2025.03.031.B

Parc tertiaire du Grand Girac Krysalide Plot n°1 - Convention d'occupation précaire avec l'Ecole de la 2ème Chance de la Charente et du Poitou – avenant n°3

LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 05 mars 2025

Secrétaire de Séance: Michel BUISSON

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.031.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC KRYSALIDE PLOT N°1 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ECOLE DE LA 2EME CHANCE DE LA CHARENTE ET DU POITOU – AVENANT N°3

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30101 -3) POLITIQUE FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : infrastructures et industrialisation socio-économique durable

Dans le cadre d'un bail précaire, l'Ecole de la 2^{ème} Chance de la Charente et du Poitou, dont le siège social est situé Bâtiment l'Atelier 209 grand rue de Châteauneuf 86100 Châtelleraut, occupe des locaux du plot 1 situé sur le site du parc tertiaire Krysalide à Grand Girac depuis le 1^{er} novembre 2023.

La société a demandé la possibilité de prolonger la location pour deux années supplémentaires.

Il est proposé d'approuver la passation d'un avenant n°3 afin de prolonger de deux années supplémentaires, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 afin de prolonger le contrat de location du plot n°1 à Krysalide sur le site de Grand Girac à Saint-Michel, de deux années supplémentaires, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, passé avec l'Ecole de la 2^{ème} Chance de la Charente et du Poitou.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025

D'AUTORISER Monsieur le président ou toute personne habilitée à signer les documents à intervenir.

D'IMPUTER la recette au budget principal.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**BAIL PRECAIRE
PARC TERTIAIRE DU GRAND GIRAC A SAINT-MICHEL - SITE DE KRYSALIDE
PLOT N°1 – 1^{ER} ETAGE
AVENANT N°3**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême dont le siège est situé au 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême, représentée par son Président, dûment habilité,

Ci-après dénommé « le bailleur » d'une part;

Et

L'École de la Deuxième Chance de la Charente et du Poitou dont le siège social est situé Bâtiment L'Atelier 209 Grand Rue de Châteauneuf 86100 Châtelleraut, inscrite au RCS sous le numéro SIRET 483 888 988 00050, représentée par sa présidente,

Ci-après dénommée « l'occupant », d'autre part,

Préambule

Une convention d'occupation précaire a été signée pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec L'École de la Deuxième Chance pour la mise à disposition d'une partie de l'étage du plot 1 sur le site de Krysalide, sur la commune de Saint-Michel.

Un avenant a prolongé la mise à disposition pour trois ans supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

L'École de la Deuxième Chance souhaite une nouvelle prolongation pour deux années supplémentaires ; il convient donc de passer un avenant n°3.

L'avenant ci-dessous ne concerne que l'occupation du Plot n°1.

Article 1 - Modification de l'article 4 – durée de la mise à disposition

Le bail précaire est prolongé de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés et applicables.

*Fait en deux exemplaires originaux,
A Angoulême, le*

<i>Pour L'École de la Deuxième Chance</i>	<i>Pour GrandAngoulême P/le Président, le Vice-Président, Gérard Roy</i>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250311-2025_03_31B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2025

Publication : 19/03/2025